

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN

22 Rue aux Chiens – 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03 21 86 87 06 - E-mail : sdehesdinpg@orange.fr

DATE DE CONVOCATION : 03/03/2023			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
22	12	10	00

SOUS-PREFECTURE

21 MARS 2023

62170 MONTREUIL-SUR-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

CS_2023_0006 – Election du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars, le Comité Syndical des Eaux de la Région d'Hesdin, dûment convoqué, s'est réuni à Sainte-Austreberthe, sous la présidence de Monsieur Patrick HERBIN, Président Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin.

Étaient présents titulaires :

DESPINS Jean-Marc - GIRARD Christiane - MARCHAL Bernard – CAPRON Francis – BRIFFAUT Philippe - TAHON Jean-Marc - GUILBERT Bernard - ALLEXANDRE Joël - HERBIN Patrick – ROYER Serge - DEGUINE Pascal - BERNARD Christian.

Étaient absents titulaires :

FIOLET Bernard - SART Martine - VAHE Renaud - CARPENTIER Yves – GODEFROY Régis - LARIDANT Jean-Michel - MORDACQ Jean-Paul - TREUNET Stéphane - DANQUIGNY Philippe - MELIN Jacques.

Avaient donné pouvoir avec voix délibérante : Aucun

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAL Bernard.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, la présente séance comprenant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021, si le Président peut assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote ;

Il convient donc que le Conseil Syndical élise son Président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes administratifs du Syndicat.

Monsieur Jean-Marc TAHON Vice-président, délégué aux affaires administratives et financières est pressenti pour assurer cette présidence.

Le Conseil Syndical invité à se présenter ;

Entend l'exposé du Président ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

– Désigne Monsieur Jean-Marc TAHON comme Président de séance.

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 20/03/2023.

Et son envoi en Sous-préfecture le 20/03/2023.

DÉTAIL DU VOTE

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas	0

REÇU LE

21 MAR. 2023

SOUS-PREFECTURE

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Patrick HERBIN.

